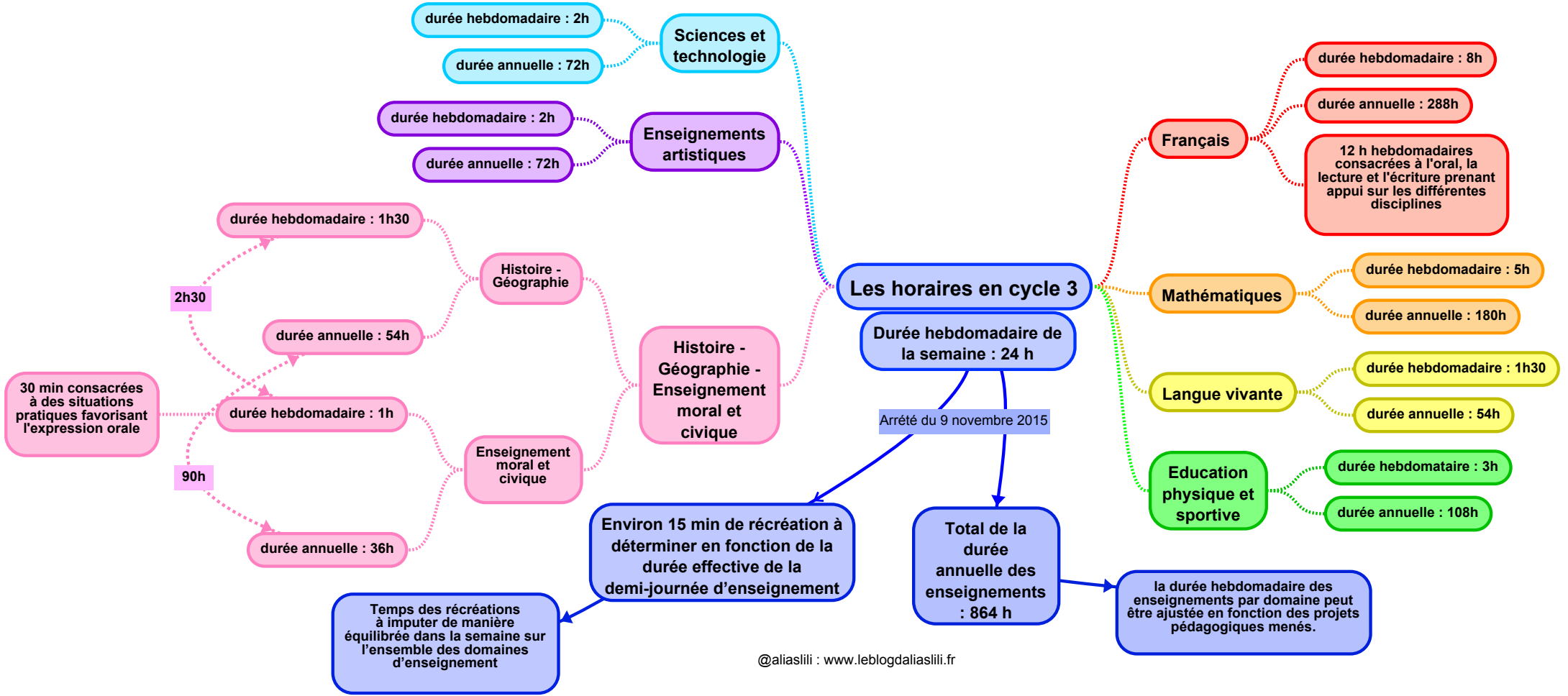
Les horaires en cycle 3
Durée hebdomadaire de la semaine : 24 h
Arrêté du 9 novembre 2015
Sciences et technologie
durée hebdomadaire : 2h
durée annuelle : 72h
Enseignements artistiques
durée hebdomadaire : 2h
durée annuelle : 72h
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique
Histoire - Géographie
durée hebdomadaire : 1h30
durée annuelle : 54h
2h30
Enseignement moral et civique
durée hebdomadaire : 1h
durée annuelle : 36h
90h
30 min consacrées à des situations pratiques favorisant l'expression orale
Français
durée hebdomadaire : 8h
durée annuelle : 288h
12 h hebdomadaires consacrées à l'oral, la lecture et l'écriture prenant appui sur les différentes disciplines
Mathématiques
durée hebdomadaire : 5h
durée annuelle : 180h
Langue vivante
durée hebdomadaire : 1h30
durée annuelle : 54h
Education physique et sportive
durée hebdomataire : 3h
durée annuelle : 108h
Environ 15 min de récréation à déterminer en fonction de la durée effective de la demi-journée d'enseignement
Temps des récréations à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines d'enseignement
Total de la durée annuelle des enseignements : 864 h
la durée hebdomadaire des enseignements par domaine peut être ajustée en fonction des projets pédagogiques menés.
@aliaslili : www.leblogdaliaslili.fr